

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 18 JUILLET 2017

Nombre de Conseillers : 11 L'an deux mil dix sept
- en exercice : 09 le 18 Juillet à 18 heures 15
- présents : 06 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
- votants : 06 en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
De madame Véronique GRIGNON-PONCE, Maire.

Date de la convocation : 11 JUILLET 2017

Présents : Mmes Véronique GRIGNON-PONCE, Fabienne AMORY, Mrs Bertrand DELACROIX, Jacques JAFFRE, Frédéric LESIEUR, Philip HARVEY.

Absents : Mrs Frédéric BONIN, Nicolas FRAGNE, Nicolas LE ROUX

Secrétaire de séance : M. Philip HARVEY

Constatant que le quorum est réuni avec six membres présents, Madame le Maire ouvre la séance à 18h30. Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le point n° 2 de l'ordre du jour est supprimé, la proposition financière concernant l'emprunt pour l'assainissement n'étant pas encore parvenue en mairie. L'ordre du jour est ainsi modifié.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Adoption du procès verbal de la séance précédente

Objet : N°ordre de séance : 1. Examen du devis AET pour bornage du terrain communal situé derrière la mairie. Délibération n° 2017-042

Objet : N°ordre de séance : 2. Questions diverses

1
2

➤ **Désignation du secrétaire de séance.**

Monsieur Philip HARVEY est désigné secrétaire de séance.

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance précédente :**

Le procès-verbal de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents.

Objet : N°ordre de séance : 1. Examen du devis AET pour bornage du terrain communal situé derrière la mairie. Délibération n° 2017-042

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis établi par le cabinet « AET » - 2 rue Catillon – 60130 ST JUST EN CHAUSSEE concernant le bornage de la parcelle cadastrée A 246, lieudit « Le Château et le Clos des Champs » situé derrière la mairie pour un montant total de 880.00 € HT soit 1 056.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le devis établi par le cabinet « AET » pour un montant total de 880.00 € HT soit 1 056.00 € TTC concernant le bornage de la parcelle cadastrée A 246.
- **Dit** que cette dépense sera inscrite au BP 2017

- Le SIVOM de Tricot prévoit une réunion publique pour Dompierre le 24 août 2017 à Ferrières afin d'accorder le raccordement des usagers à partir du 1^{er} septembre 2017. Un courrier avec une notice explicative sera adressé à tous les habitants dont la liste a été dressée en fonction de leur habitation principale ou secondaire.

- Points sur les festivités des 13 et 14 juillet :

La clique de Bacouel a été très appréciée. Un courrier de réservation de la même prestation pour l'année prochaine va être envoyé au plus tôt.

Il faudrait prévoir quelques gourmandises avec le verre de l'amitié lors de la retraite aux flambeaux.

Une seule structure gonflable est suffisante. Une demande de réservation du bateau pirate sera envoyée pour l'année prochaine.

Voir si possibilité d'une autre animation à la place des majorettes afin de renouveler l'attractivité.

Le repas était très bon et la buvette nécessite bien deux personnes en permanence pour plus de fluidité.

Voir avec le fournisseur de boissons afin de pouvoir reprendre les boissons pour éviter le surplus.

Prévoir un seul fût de bière avec quelques cannettes en complément ou bien un deuxième fût plus petit.

Les associations n'ont pas toutes joué le jeu pour animer la journée malgré l'opportunité d'être présentées aux nouveaux habitants.

Le jeu de la quille manquait de lots attrayants.

La remise du mug de la commune aux nouveaux habitants était une bonne idée.

Il a été constaté que certains habitués ont participé au repas sans s'être inscrit en mairie, heureusement qu'il y en avait suffisamment.

L'année prochaine, il faudra placer les tables en fonction du nombre de personnes par famille pour éviter les espaces libres.

L'armoire foraine a été fermée.

La semaine 30 est retenue pour le rangement du barnum. Des enfants de Maignelay-Montigny viennent faire du toboggan dessus.

- Les tables et bancs ne seront plus prêtés afin de pouvoir les conserver en bon état pour la salle de la mairie. Un règlement de location de la salle devra être élaboré pour les habitants et associations du village ainsi que pour les extérieurs au village. Le ménage sera inclus dans le prix forfaitaire. La vaisselle pourra être louée, une caution sera demandée.

- Des fleurs ont été achetées pour orner le monument aux morts mais celui-ci devra être réaménagé avec du terreau pour les prochaines plantations.

- Mme Lemort, peintre des boiseries de l'église est passée préparer son travail qui est prévu pour octobre. Elle aura besoin d'eau, de chauffage et peut-être d'un toilette. Elle viendra faire ses propositions de couleurs sur place, elle pourra aussi recoller le morceau de la statue cassée lors de sa dépose par l'entreprise De Pierre qui n'est pas revenu la fixer. Peut-être pourrait est-ce l'occasion d'assainir le pilier qui la soutenait ?

- Le conseil municipal prend note du devis de la société Bled concernant l'équipement de la cuisine, il faudra le compléter avec d'autres devis concernant le matériel complémentaire afin de les joindre aux demandes de subventions au titre de la réserve parlementaire.

- Monsieur Bertrand Delacroix demande ce qu'il en est de l'éclairage public car plusieurs ampoules sont en panne. Il est nécessaire d'attendre nos possibilités de financement en fin d'année pour projeter le remplacement des ampoules en début d'année 2018. Une réponse a été donnée au Sezeo concernant nos contrats Sicae, il reste à envoyer le nombre de lanternes dont le recensement a été fait sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h15.

Le Maire
Véronique GRIGNON-
PONCE